

[Texte]

satisfaire aux besoins changeants des Canadiens, et ils exercent directement ou indirectement une influence sur leur vie active.

Notre principal objectif est de favoriser une plus grande compréhension et également de susciter une plus grande collaboration entre les syndicats, le monde des affaires et le gouvernement. Pour atteindre ce but et pour éviter les affrontements, il est clair qu'il faudra, au cours des prochaines années, s'attaquer à un grand nombre de questions. Ces dernières ont fait l'objet d'une présentation par le ministère du Travail devant la Commission Macdonald où nous avons exposé à cet égard un cadre de discussion qui, je crois, a été bien reçu par la Commission. Je pense que la création et la sécurité d'emploi, les questions relatives au rajustement structural, comme le commerce, la technologie et le régionalisme, ainsi que la fixation des salaires et la négociation collective, comme toutes les autres questions qui touchent le milieu du travail, doivent faire l'objet de révisions constantes, surtout dans la conjoncture économique canadienne actuelle.

Il faut, en particulier, porter en ce moment une attention toute spéciale aux normes de travail minimales ainsi qu'à la sécurité et à l'hygiène professionnelles.

J'aimerais, monsieur le président, vous dire brièvement quelques mots sur une question qui, même si elle ne figure pas explicitement dans le Budget principal, compte parmi les priorités les plus importantes du ministère du Travail. Il s'agit des modifications proposées au Code canadien du travail.

Les dernières grandes modifications ont été apportées en 1978. Dès 1980, mon prédécesseur, à l'époque, a entamé des consultations avec les représentants du monde syndical et du monde patronal dans le but d'effectuer une révision et de faire les modifications qui s'imposaient. A la suite de toutes ces consultations qui se sont échelonnées sur une période de deux à trois ans, une consultation exhaustive, nous en sommes maintenant rendus au point de pouvoir déposer au Parlement, probablement la semaine prochaine ou au plus tard dans 15 jours, des modifications ayant trait à certaines parties du Code, en particulier aux congés liés aux responsabilités familiales, au harcèlement sexuel, à la codification du règlement sur la sécurité et l'hygiène professionnelles, à la reconnaissance des obligations et des droits fondamentaux en matière de sécurité au travail, au respect des règlements et à l'amélioration des relations patronales-syndicales. Il est évident que les modifications que nous proposerons nécessiteront un matériel d'éducation, de formation et d'information complet. Des crédits devront donc être prévus pour la formation intensive des gestionnaires et des agents régionaux chargés d'appliquer la loi telle que modifiée, et pour les fonctionnaires de Travail Canada qui devront expliquer à la clientèle l'incidence des modifications au Code du travail.

• 1115

Je suis convaincu que ces modifications que nous apportons répondront non seulement, dans une large mesure, aux attentes du milieu du travail, mais permettront également aux travailleurs canadiens régis par le Code canadien du travail de travailler sous l'empire d'un code plus moderne qui reflète la réalité canadienne d'aujourd'hui.

[Traduction]

changing needs, and they influence, either directly or indirectly, the working lives of all Canadians.

Our primary objective is to help promote improved understanding and cooperation among labour, business and government. If we are to make progress toward this goal, and if we are to avoid confrontation, it is clear that a wide range of labour issues in the coming years will have to be addressed and resolved. In the department's presentation to the Macdonald Commission, the framework for discussion which was outlined was, I think, well received by the Commission. I think that job creation and job security, questions concerning structural readjustment issues such as trade, technology and regionalism, as well as wage determination and collective bargaining and work environment issues, must be subject to ongoing review, especially in the present Canadian economic context.

In particular, at this point, we should give special consideration to issues such as minimum employment standards and occupational safety and health.

Mr. Chairman, I would like to touch briefly upon a subject which, although not specifically mentioned in the Main Estimates, is nonetheless one of Labour Canada's most important priorities: Proposed amendments to the Canada Labour Code.

The Code was last subject to major amendment in 1978. As early as 1980, my predecessor, at the time, undertook consultation with labour and employer representatives with a view to reviewing the Code and suggesting whatever amendments might be found necessary. As a result of all these consultations that lasted over a period of from two to three years, after exhaustive consultation, we have now reached a point where we can table, in Parliament, maybe next week or in a fortnight, at the latest, amendments concerning certain parts of the Code and more particularly concerning the leave for family-related responsibilities, sexual harassment, provisions related to consolidation of occupational health and safety regulations, the recognition of various basic rights and obligations with respect to workplace safety, compliance with regulations and improved administration of labour management relations. The amendments, as proposed, will clearly require a comprehensive package of education, training and information aids. Funds will be needed for in-depth training sessions for managers and regional field officers responsible for an enforcement of the new legislation and, in turn, for programs conducted by Labour Canada Officers to inform and explain to their clientele the implications of the new amendments.

I am convinced these amendments will not only substantially address the concerns of the working environment but will also allow Canadian workers under the Canada Labour Code to work under a more modern code which reflects today's Canadian reality.